Le Forest Stewardship Council se réassocie avec le groupe Danzer
Une vérification indépendante confirme que les conditions FSC ont été remplies

BONN, Allemagne (14 août 2014) – Le Forest Stewardship Council (FSC) a annoncé aujourd'hui qu'il avait décidé de mettre fin à la dissociation avec le Groupe Danzer, après qu'une vérification indépendante a confirmé que l'entreprise s'était conformée aux critères fixés par le FSC.

« Cet épisode démontre la rigueur et les véritables bénéfices de la certification FSC », a déclaré Kim Carstensen, directeur général du Forest Stewardship Council. « Nous accueillons de nouveau le groupe Danzer au sein du FSC. Nous sommes convaincus qu'il présente désormais toutes les qualités requises pour gérer des opérations certifiées FSC performantes dans le bassin du Congo. Les populations de Yalisika et des environs ressentiront ces impacts positifs pendant de nombreuses années », a-t-il ajouté.

Le 21 mai 2013, le FSC s'est dissocié de Danzer après qu'une étude approfondie, réalisée par un comité des plaintes, a montré que l'entreprise SIFORCO (alors qu'elle était encore une filiale de Danzer) a été impliquée indirectement dans une intervention de police inacceptable. Cette intervention s'était déroulée dans la communauté de Yalisika, en République Démocratique du Congo (RDC). Le comité des plaintes a été constitué suite à la plainte de Greenpeace International à l'encontre de SIFORCO et de sa société mère d'alors, le groupe Danzer, dans le cadre du système FSC de résolution des conflits. Par cette dissociation, le groupe Danzer et l'ensemble de ses filiales ont perdu leur certification FSC et le droit d'utiliser les marques FSC.

Peu après la décision du Conseil d'Administration du FSC International de se dissocier de Danzer, l'entreprise a conclu un protocole d'accord avec le FSC, détaillant les conditions d'une réassociation. En février 2014, Forest Peoples Program (FPP), une ONG soutenant les droits des peuples vivant dans les forêts, a vérifié de façon indépendante que Danzer avait rempli les conditions du protocole d'accord. Une mission de vérification a été menée à Yalisika en République Démocratique du Congo, et une autre dans l'Industrie Forestière d'Ouesso (IFO), une filiale de Danzer en République du Congo. Ces vérifications ont mis au jour des lacunes dans les opérations d'IFO et de SIFORCO, mais FPP a inclus des recommandations spécifiques afin d'améliorer la situation dans les deux cas.

En juillet 2014, le conseil d'administration de FSC International a approuvé une feuille de route pour la réassociation avec le groupe Danzer. Celle-ci détaillait les démarches finales que devait réaliser Danzer avant que le FSC ne mette fin à la dissociation.

FSC Global Development GmbH · Charles-de-Gaulle-Straße 5 · 53113 Bonn · Deutschland ·
T +49 (0) 228 367 66 0 · F +49 (0) 228 367 66 30 · fsc@fsc.org · www.fsc.org· FSC® F000100
Geschäftsführer | Director: Kim Bering Becker Carstensen · Sitz der Gesellschaft | Registered Office: Bonn, Deutschland
· Handelsregister | Commercial register: Bonn HRB 15990

La feuille de route pour la réassociation comprenait deux conditions principales :

● La première condition était que Danzer ait entièrement respecté les obligations contractuelles vis-à-vis de la communauté de Yalisika en République démocratique du Congo, en finalisant la construction d'un centre médical et d'une école pour la communauté. De plus, Danzer devait construire des centres médicaux et des écoles pour les communautés voisines de Yalisika.

● La seconde condition était que l'Industrie Forestière de Ouesso (IFO), une filiale de Danzer en République du Congo, modifie ses procédures d'après les recommandations formulées par FPP à propos de ses procédures et processus de cartographie participative, afin d'obtenir le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés pour les opérations situées sur leurs terres coutumières. IFO devait également s'engager à modifier les mécanismes utilisés pour apporter des bénéfices directs aux communautés concernées. Le manuel de gestion de conflits, développé dans le cadre du processus de réassociation, devait être étoffé pour traiter spécifiquement des conflits relatifs aux terres et aux ressources. Danzer devait également réaliser les processus CLIP et des essais sur le terrain dans la concession IFO, mais aussi accroître les capacités de l'équipe d'IFO en charge des questions sociales.

Récemment, FPP a réalisé une autre vérification pour confirmer que les conditions étaient remplies. Au cours de cette mission, FPP a constaté que « Danzer remplissait désormais toutes les conditions fixées par le FSC pour une réassociation ». FPP a également noté que « le FSC avait respecté scrupuleusement son engagement pour s'assurer qu'une réassociation éventuelle avec Danzer reposerait sur le respect de ses accords avec les communautés concernées en RDC. »

D'après John Nelson, le Coordinateur Régional FPP pour l'Afrique, qui a réalisé le travail de vérification, les modifications dans les opérations de Danzer en République du Congo, effectuées dans le cadre du processus de réassociation, « constituent une nouvelle référence que devraient prendre pour exemple toutes les entreprises forestières certifiées dans le bassin du Congo ».

La fin de la dissociation signifie qu'IFO peut de nouveau être membre du FSC, et qu'un nouveau contrat de licence pour l'usage de la marque est signé avec le FSC. Il s'agit d'une étape-clé pour retrouver les certificats FSC perdus lors de la dissociation.

Le Groupe Danzer est l'un des plus grands producteurs de bois de placage décoratif dans le monde et l'un des 10 principaux producteurs pour le bois d'œuvre de feuillus en Amérique du Nord.

- Pour de plus amples informations, consultez le site https://ic.fsc.org/siforco-drc-danzer.746.htm
- La déclaration de Danzer est consultable à cette adresse : http://www.danzer.com/more-News.3175.0.html

Le Forest Stewardship Council

Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation non-gouvernementale indépendante dont le but est de promouvoir une gestion des forêts du monde respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. Le FSC a été créé en 1993 pour aider les consommateurs et les entreprises à identifier les produits issus de forêts bien gérées. Le FSC établit des standards de certification des forêts. Il offre ainsi aux acheteurs de bois et de produits forestiers un moyen de vérification crédible. Actuellement, plus de 183 millions d'hectares et 28 000 entreprises sont certifiés d'après les standards FSC dans le monde. Pour de plus amples informations, visitez le site www.fsc.org.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :
Karen Bennett Van der Westhuizen
Directrice Communication
Forest Stewardship Council
Email: k.bennett@fsc.org